



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armement

Question écrite n° 103337

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les lacunes françaises en matière de réarmement naval. La stratégie navale est un garant primordial de la sécurité nationale. La montée en puissance de l'armement naval indien ainsi que des États de l'ancien bloc communiste présage d'une modification des liens entre les puissances, notamment avec le retour de la flotte russe sur la scène internationale. De plus, les nouvelles capacités navales dont se dote la Chine appellent à la vigilance. Les océans sont au centre des enjeux géostratégiques des différentes puissances navales. Depuis quatre ans, un réarmement naval massif est constaté notamment de la marine chinoise qui a mis en service 80 navires de guerre dont un porte-avion et trois sous-marins nucléaires - soit des capacités matérielles dans l'ordre de grandeur de la marine nationale. Pékin est aujourd'hui la deuxième marine de guerre mondiale en tonnage et souhaite être au coude à coude avec les États-Unis d'ici 2025. L'Inde s'est dotée d'un porte-avions en 2013 et envisage d'en acquérir deux supplémentaires en 2030 pour conserver un groupe aéronaval constant sur ses façades maritimes. La Russie est également en train de construire trois séries de sous-marins modernes. Face au profond bouleversement de l'environnement stratégique maritime qui se traduit par une remilitarisation conséquente des océans à l'international, la France tarde à ouvrir les yeux. La construction d'un deuxième porte-avions reste toujours en suspens. Il est important de rappeler que les dispositions prises sur l'armement aujourd'hui serviront à la prévention du conflit de demain. À l'heure actuelle, les zones d'affrontements navales potentielles s'étendent de l'Atlantique à la mer de Chine méridionale, en passant par l'océan Indien, le golfe d'Aden et la Méditerranée orientale. Fin janvier 2017, des rebelles yéménites houthistes ont attaqué une frégate saoudienne. Les conflits régionaux et le besoin de surveiller et protéger le territoire maritime incitent de nombreux pays à fortifier leur armement naval avec des bâtisses de souveraineté mais aussi au travers d'unités conçues pour les combats de haute intensité comme le relève le rapport de Mer et Marine du 21 février 2017. Cependant, face à ce réarmement, la France reste à l'écart. L'arrivée de nouvelles menaces grandissantes et l'instabilité mondiale progressive sont des facteurs d'autant plus alarmants pour une société fondée sur des échanges à grande échelle, qui prennent appui sur la mondialisation. Au même titre que l'US Navy qui conserve sa prédominance navale en modernisant méthodiquement ses porte-avions, sous-marins et destroyers, la France doit accroître sa défense pour renforcer sa capacité à intervenir sur des territoires éloignés de manière indépendante, c'est l'attribut essentiel de la puissance navale. Pourtant face à ce réarmement naval général, le Gouvernement français opte pour d'autres priorités budgétaires. La France est en marge dans le secteur naval, elle souffre d'un retard en ce qui concerne la modernisation et le renforcement de son équipement naval. Les personnels de la marine nationale soulignent que si la France parvient à conserver sa place, elle ne fonctionne qu'à « flux tendu ». Le territoire maritime français qui marque aussi bien la culture que l'économie nationales doit être encadré et revalorisé face à l'émergence de nouveaux protagonistes comme l'Asie et la Russie mais également pour lutter contre la piraterie et le terrorisme. La France doit affirmer ses positions sur le plan naval pour consolider ses intérêts. La dimension maritime est une problématique qui doit être réellement envisagée dans les décisions gouvernementales car c'est un enjeu essentiel pour la France qui requiert un effort soutenu et une politique nationale maritime exigeante pour s'inscrire dans la durée et produire des effets à long terme. Dans cette perspective, il lui demande quels moyens il compte mettre en œuvre pour réinvestir des moyens suffisants dans le secteur de la défense, face aux grandes puissances réarmées et au regard des menaces terroristes

croissantes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103337

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2164

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)